

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON,  
POINTE-À-LA-CROIX, LE MARDI 11 AVRIL 2017, 19 H 30**

**Étaient présents :**

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia  
M. Richard St-Laurent, préfet suppléant et maire de Nouvelle  
M. Jean-Paul Audy, maire de Pointe-à-la-Croix  
M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est  
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche  
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia  
M. Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer  
M. Luc Lagacé, maire de Matapédia  
M. Christian Leblanc, maire de Maria  
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise  
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

**Aussi présent :**

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

**Était absent :**

M. Rémi Gallant, maire de L'Ascension-de-Patapédia

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 14 février 2017;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires (conférence téléphonique) du 3 mars 2017;**
- 4. Programmes SHQ;**
- 5. Projet vieillir heureux chez soi, dans sa communauté :**
  - 5.1 Rencontre avec Mme Jacqueline Bouchard et Mme Anne-Julie Landry;
- 6. « Brancher pour innover » et « Québec branché » :**
  - 6.1 Navigue.com;
  - 6.2 Telus;
- 7. Carrefour jeunesse emploi Avignon-Bonaventure (CJE Avignon-Bonaventure) :**
  - 7.1 Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) :
    - 7.1.1 Programme Mobilisation-Diversité (PMD 2017-2018);

7.2 Demande de révision du financement de la convention 2017-2019 du projet créneau Carrefour jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Avignon-Bonaventure :

7.21 Appui de la MRC d'Avignon au CJE Avignon-Bonaventure;

**8. Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) :**

8.1 Rencontre avec M. David Felker, coordonnateur;

**9. Gouvernance :**

9.1 Plan d'action;

**10. Aménagement du territoire :**

10.1 Schéma d'aménagement et de développement (SAD) :

10.1.1 Modification :

10.1.1.1 Éléments de justification :

10.1.1.1.1 CPTAQ – Dossier # 406581;

10.1.1.2 Projet de règlement # 2017-002-P relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle :

10.1.1.2.1 Résolution d'adoption;

10.1.1.2.2 Texte du règlement;

10.1.1.2.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Nouvelle;

10.1.1.2.4 Modification du délai pour un organisme partenaire de donner son avis sur le projet de règlement # 2017-002-P;

10.1.1.2.5 Nomination d'une commission d'aménagement;

10.1.1.2.6 Délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier;

10.1.1.3 Règlement # 2017-002 relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle :

10.1.1.3.1 Avis de motion;

10.2 Avis en fonction de la L.A.U. :

10.2.1 Certificat de conformité :

10.2.1.1 Municipalité de Matapédia :

10.2.1.1.1 Règlement # 2017-01;

10.2.1.2 Municipalité de Maria :

10.2.1.2.1 Règlement # 518-17;

10.2.1.3 Municipalité d'Escuminac :

10.2.1.3.1 Règlement # 35-2017;

10.2.1.4 Ville de Carleton-sur-Mer :

10.2.1.4.1 Règlement # 2016-289;

10.2.1.4.2 Règlement # 2016-287;

10.2.1.5 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche :

10.2.1.5.1 Règlement # 005-2017;

10.3 Avis en fonction de la LPTAA :

- 10.3.1 Demande d'exclusion de la zone agricole :
- 10.3.1.1 Municipalité de Nouvelle :
- 10.3.1.1.1 Produits forestiers Temrex SEC;
- 10.4 Règlement # 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon :
- 10.4.1 Résolution d'adoption;
- 10.4.2 Texte du règlement;
- 10.4.3 Document de justification;
- 10.5 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire :
- 10.5.1 Résolution # CM-2017-02-14-215 :
- 10.5.1.1 Suivi du dossier;
- 10.6 Dossier inspection municipale :
- 10.6.1 Conclusion du dossier;
- 11. Sécurité incendie :**
- 11.1 Formation des pompiers volontaires :
- 11.1.1 Dossier Du Cœur Aux Soins;
- 11.2 Préventionniste;
- 11.3 Schéma de couverture de risques (SCR) :
- 11.3.1 Rapport annuel 2017 en sécurité incendie :
- 11.3.1.1 Adoption;
- 11.4 Programmes de formation des pompiers et officiers :
- 11.4.1 Rôle et responsabilités des MRC :
- 11.4.1.1 MRC des Maskoutains :
- 11.4.1.1.1 Résolution # 17-03-104;
- 11.5 Conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec :
- 11.5.1 MRC de La Haute-Gaspésie :
- 11.5.1.1 Résolution # 9772-02-2017;
- 12. Sécurité publique :**
- 12.1 Éléments à soumettre à la S.Q.;
- 13. Maison de la famille Avignon :**
- 13.1 Demande d'appui moral;
- 14. Municipalité de Saint-François-d'Assise :**
- 14.1 Projet de station d'essence :
- 14.1.1 Demande d'appui moral;
- 15. États financiers vérifiés 2016 :**
- 15.1 Dépôt des états financiers vérifiés 2016;

- 16. Nomination du vérificateur pour l'année 2017;**
- 17. Rapports financiers MRC :**
  - 17.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :
  - 17.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 28 février 2017;
- 18. Fonds de développement des territoires (FDT) :**
  - 18.1 Priorités annuelles d'intervention 2017-2018;
- 19. Soutien aux entreprises :**
  - 19.1 Dépôt des projets acceptés au comité d'investissement;
- 20. Soutien à l'amélioration des milieux de vie :**
  - 20.1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV) :
  - 20.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 7 avril 2017;
- 21. Démarche d'élaboration des priorités régionales;**
- 22. Indice de vitalité économique et données démographiques :**
  - 22.1 Région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- 23. Révision des programmes d'aide gouvernementale :**
  - 23.1 Programmes gouvernementaux actuels non adaptés à la réalité des petites municipalités :
    - 23.1.1 Village de Pointe-Lebel :
      - 23.1.1.1 Résolution # 2017-02-24 :
        - 23.1.1.1.1 Demande d'appui;
- 24. Tourisme Baie-des-Chaleurs :**
  - 24.1 Délégation d'un représentant de la MRC d'Avignon au CA de l'organisme;
- 25. Documents de gestion :**
  - 25.1 Documents à adopter;
  - 25.2 Politique salariale :
    - 25.2.1 Groupe SCE :
      - 25.2.1.1 Acceptation de la proposition de services;
  - 25.3 Délégation de pouvoir au directeur général;
- 26. Reconnaissance des années d'ancienneté des employés(es) provenant du CLD d'Avignon;**
- 27. Projet de loi # 102 :**

- 27.1 Loi modifiant la LQE afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert;
- 28. Loi C-203 modifiant la Loi sur la Cour suprême du Canada;**
- 29. Dossier hémodialyse;**
- 30. Desserte ambulancière dans Avignon-Ouest;**
- 31. Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix :**
  - 31.1 Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs :
  - 31.1.1 Demande d'appui;
- 32. Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :**
  - 32.1 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie :
  - 32.1.1 Entente de développement sectoriel :
  - 32.1.1.1 Autorisation de signature;
- 33. GÎMEXPORT :**
  - 33.1 Demande d'adhésion 2017-2018;
- 34. Fonds d'engagement social éolien – MRC Avignon :**
  - 34.1 Innergex :
  - 34.1.1 Projets acceptés mars 2017;
  - 34.2 Invenergy :
  - 34.2.1 Projets acceptés avril 2017;
- 35. Forum Gaspésie :**
  - 35.1 Bonaventure -18 mai 2017;
- 36. Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (SPBG) :**
  - 36.1 Assemblées générales annuelles;
- 37. Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG);**
  - 37.1 Investissement de 50 \$ millions du gouvernement du Québec pour le Rail en Gaspésie;
  - 37.2 Mention de félicitation à M. Éric Dubé, président de la SCFG;
- 38. Période de questions;**
- 39. Levée de l'assemblée.**

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-241

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 14 FÉVRIER 2017**

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-242

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 14 février 2017.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON (CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE) DU 3 MARS 2017**

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-243


d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires (conférence téléphonique) du 3 mars 2017.

4. **PROGRAMMES SHQ**

5. **PROJET VIEILLIR HEUREUX CHEZ SOI, DANS SA COMMUNAUTÉ**

5.1 **Rencontre avec Mme Jacqueline Bouchard et Mme Anne-Julie Landry**

Document déposé :

 CIRADD. *Projet vieillir heureux chez soi, dans sa communauté.*  
Date N/D. 2 pages.

Mesdames Jacqueline Bouchard et Anne-Julie Landry donnent des informations sur le sujet.

6. **« BRANCHER POUR INNOVER » ET « QUÉBEC BRANCHÉ »**

6.1 **Navigue.com**

Documents déposés :

*NAVIGUE.COM. « Brancher pour innover » et « Québec branché ». Courriel du 29 mars 2017. 3 pages.*

*GOVERNEMENT DU CANADA. « Brancher pour innover ». 3 mars 2017. 3 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-04-11-244 concernant un appui à Navigue.com relativement à une demande de financement dans le cadre de « Brancher pour innover » et « Québec branché »**

CONSIDÉRANT l'intention de Navigue.com de déposer des demandes de financement auprès des gouvernements du Canada et du Québec pour améliorer et étendre son service d'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que le projet de Navigue.com vise à mettre en place de nouvelles infrastructures et améliorations des infrastructures existantes dans la collectivité gaspésienne, en permettant d'augmenter les vitesses de service internet des foyers, des entreprises et des services publics;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective de développement économique et de qualité de vie;

**EN CONSÉQUENCE**

CM-2017-04-11-244

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie Navigue.com dans ses démarches afin de bénéficier des programmes de financement « Brancher pour innover » et « Québec branché ».

**ORIGINAL : Navigue.com, M. Jean-Marie Perreault**

**6.2 Telus**

Document déposé :

*TELUS. « Brancher pour innover » et « Québec branché ». 6 avril 2017. 3 pages.*

**7. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AVIGNON-BONAVENTURE (CJE AVIGNON-BONAVENTURE)**

**7.1 Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA)**

**7.1.1 Programme Mobilisation-Diversité (PMD 2017-2018)**

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON – CJE AVIGNON-BONAVENTURE – SANA. Protocole d'entente 2017-2018. 4 pages.*

**7.2. Demande de révision du financement de la convention 2017-2019 du projet créneau Carrefour jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Avignon-Bonaventure**

**7.2.1 Appui de la MRC Avignon au CJE Avignon-Bonaventure**

Documents déposés :

*📖 MRC AVIGNON. Convention 2017-2019 du projet créneau Carrefour jeunesse-emploi Avignon-Bonaventure. Lettre du préfet. 21 mars 2017.*

*📖 SECRÉTAIRE À LA JEUNESSE. Convention 2017-2019 du projet créneau Carrefour jeunesse-emploi Avignon-Bonaventure. Accusé de réception de la lettre du préfet du 21 mars 2017. Courriel du 22 mars 2017.*

**Résolution numéro CM-2017-04-11-245 relativement à la demande de renouvellement du financement dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité 2017-2019 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI)**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du financement dans le cadre du programme « Mobilisation-Diversité 2017-2019 » du MIDI;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-245

- 1) Que la MRC d'Avignon accepte la responsabilité du projet présenté;
- 2) Que la MRC d'Avignon est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- 3) Que M. Gaétan Bernatchez soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;
- 4) Que M. Gaétan Bernatchez représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

**ORIGINAL pour suivi : CJE Avignon-Bonaventure, Mme Catherine Landry, coordonnatrice**



## **8. CORPORATION D'EMPLOYABILITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (CEDEC)**

### **8.1 Rencontre avec M. David Felker, coordonnateur**

Document déposé :

*📖 CEDEC. Étude de faisabilité pour la revitalisation de la MRC d'Avignon. 11 avril 2017. 10 pages.*

M. David Felker entretient le conseil des maires sur le dossier CEDEC.

## **9. GOUVERNANCE**

### **9.1 Plan d'action**

*📖 MRC AVIGNON. Plan d'action. 11 février 2017. 5 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-246 concernant le plan d'action du dossier gouvernance**

CM-2017-04-11-246

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

d'adopter le plan d'action du dossier gouvernance.

**ORIGINAL + document : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**

## **10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 Schéma d'aménagement et de développement (SAD)**

#### **10.1.1 Modification**

##### **10.1.1.1 Éléments de justification**

###### **10.1.1.1.1 CPTAQ – Dossier # 406581**

Document déposé :

*📖 CPTAQ. Décision # 406581. 24 février 2017. 21 pages.*

##### **10.1.1.2 Projet de règlement # 2017-002-P relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle**

###### **10.1.1.2.1 Résolution d'adoption**

**Résolution numéro CM-2017-04-11-247 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2017-002-P relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle et d'un document indiquant la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U. (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-247

Que la MRC d'Avignon, par la présente résolution, adopte :

- 1) Le projet de règlement numéro 2017-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;
- 2) Le document complémentaire qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité.

ORIGINAUX :

Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes

◆ Livre des règlements

**10.1.1.2.2 Texte du règlement**

**Projet de règlement numéro 2017-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant une exclusion de la zone**

## **agricole dans la Municipalité de Nouvelle**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-04-11-247 adoptant le présent projet de règlement numéro 2017-002-P qui ordonne et décrète ce qui suit :

### **Article 1 :**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

### **Article 2 :**

**2.1** La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 12,66 hectares, d'une partie des lots 4 184 010 et 4 184 123, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

**2.2** Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

### **Article 3 :**

Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

### **Article 4 :**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **ORIGINAUX :**

Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes

◆ Livre des règlements

#### **10.1.1.2.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Nouvelle**

**Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-04-11-247 adoptant le présent projet de règlement numéro 2017-002-P qui ordonne et décrète ce qui suit :

**Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité**

1. La modification touche la Municipalité de Nouvelle.
2. La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole un emplacement d'une superficie approximative de 12,66 hectares, d'une partie des lots 4 184 010 et 4 184 123, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

Le secteur exclu de la zone agricole est affecté « forêt privée ».

3. Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

**ORIGINAUX :**

**Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes**

◆ Livre des règlements

**10.1.1.2.4 Modification du délai pour un organisme partenaire de donner son avis sur le projet de règlement # 2017-002-P**

**Résolution numéro CM-2017-04-11-248 concernant la modification du délai (Article 52 L.A.U.)**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 2017-002-P visant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT l'article 52 de la L.A.U. qui permet à une municipalité, dans les 45 jours qui suivent la transmission des documents visés à

l'article 49, de donner un avis sur ceux-ci;

CONSIDÉRANT l'article 52 de la L.A.U. qui permet à une MRC de réduire le délai prévu;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

de réduire le délai de 45 jours pour le fixer à 20 jours.

**ORIGINAL : Municipalités locales**

CM-2017-04-11-248

**10.1.1.2.5 Nomination d'une commission d'aménagement**

**Résolution numéro CM-2017-04-11-249 concernant la nomination d'une commission d'aménagement (Article 53.1 L.A.U.)**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 2017-002-P visant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT l'article 53.1 de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon :

Ordonne la mise sur pied d'une commission d'aménagement pour les fins de la modification du schéma d'aménagement et de développement;

Nomme les 2 personnes suivantes :

CM-2017-04-11-249

M. Guy Gallant  
M. Denis Henry

**Note : Le préfet est autorisé à remplacer un membre de la commission en cas d'impossibilité de siéger.**

#### **10.1.1.2.6 Délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier**

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-250 concernant la délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier (Article 53.2 L.A.U.)**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 2017-002-P visant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT l'article 53.2 de la L.A.U. qui permet à une MRC de déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-250

Que la MRC d'Avignon délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique sur la modification du schéma d'aménagement et de développement.

#### **10.1.1.3 Règlement numéro 2017-002 relatif à une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Nouvelle**

##### **10.1.1.3.1 Avis de motion**

CM-2017-04-11-251

Avis de motion est par la présente donné par Mme Doris Deschênes que lors d'une prochaine réunion, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

## **10.2 Avis en fonction de la L.A.U.**

### **10.2.1 Certificat de conformité**

#### **10.2.1.1 Municipalité de Matapédia**

##### **10.2.1.1.1 Règlement # 2017-01**

Document déposé :

*📖 MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA. Règlement # 2017-044.  
3 avril 2017. 1 page.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-252 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Matapédia pour le règlement # 2017-01**

CONSIDÉRANT le règlement # 2017-01 de la Municipalité de Matapédia;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-252

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour  
et résolu unanimement


Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Matapédia pour le règlement # 2017-01 modifiant le règlement # 91-134 relatif au zonage de la Municipalité de Matapédia par l'ajout de l'usage « camping » comme usage spécifiquement autorisé dans la zone C-9.

**ORIGINAL : Mme Carole Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière**

## **10.2.1.2 Municipalité de Maria**

### **10.2.1.2.1 Règlement # 518-17**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE MARIA. Règlement # 518-17. 6 mars 2017. Lettre et règlement. 5 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-253 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Maria pour le règlement # 518-17**

CONSIDÉRANT le règlement # 518-17 de la Municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-253


Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Maria pour le règlement # 518-17 concernant une modification aux différents types d'usages permis dans les marges de recul arrières et latérales décrites au règlement d'urbanisme # 278-89.

**ORIGINAL : M. Gilbert Leblanc, directeur général**

## **10.2.1.3 Municipalité d'Escuminac**

### **10.2.1.3.1 Règlement # 35-2017**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ D'ESCU-MINAC. Règlement # 35-2017. 6 mars 2017. 1 page.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-254 concernant un certificat de con-**



**formité à la Municipalité d'Escuminac pour le règlement # 35-2017**

CONSIDÉRANT le règlement # 35-2017 de la Municipalité d'Escuminac;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité d'Escuminac pour le règlement # 35-2017 relatif au plan d'urbanisme et au cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent.

**ORIGINAL : Mme Sylvie Bossé, directrice générale**

CM-2017-04-11-254

**10.2.1.4 Ville de Carleton-sur-Mer**

**10.2.1.4.1 Règlement # 2016-289**

Document déposé :

 *VILLE DE CARLETON-SUR-MER. Règlement # 2016-289. 6 mars 2017. Lettre et règlement. 4 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-04-11-255 concernant un certificat de conformité à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement # 2016-289**

CONSIDÉRANT le règlement # 2016-289 de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy  
et résolu unanimement


CM-2017-04-11-255

Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement # 2016-289 modifiant le règlement de zonage par l'ajout de l'usage « multi-familial » et l'augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment dans la zone 110-M.

**ORIGINAL : M. Danick Boulay, directeur général et greffier**

#### **10.2.1.4.2 Règlement # 2016-287**

Document déposé :

 *VILLE DE CARLETON-SUR-MER. Règlement # 2016-287. 6 mars 2017. Lettre et règlement. 3 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-256 concernant un certificat de conformité à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement # 2016-287**

CONSIDÉRANT le règlement # 2016-287 de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-256

Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement # 2016-287 relatif au cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives


à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent.

**ORIGINAL : M. Danick Boulay, directeur général et greffier**

### **10.2.1.5 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche**

#### **10.2.1.5.1 Règlement # 005-2017**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.  
Règlement # 005-2017. 3 avril 2017. Lettre et règlement.  
3 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-257 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche pour le règlement # 005-2017**

CONSIDÉRANT le règlement # 005-2017 de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-257

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche pour le règlement # 005-2017 modifiant le zonage de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche.

**ORIGINAL : Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, Mme Blandine Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière**


### **10.3 Avis en fonction de la LPTAA**

### **10.3.1 Demande d'exclusion de la zone agricole**

#### **10.3.1.1 Municipalité de Nouvelle**

##### **10.3.1.1.1 Produits forestiers Temrex SEC**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. Demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ. Dossier. 20 mars 2017. 15 pages.*

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-258 concernant la recommandation de la MRC d'Avignon en regard d'une demande d'exclusion de la zone agricole de parcelles de terrain appartenant à Produits forestiers Temrex SEC (environ 4 hectares)**

CONSIDÉRANT la demande soumise par la Municipalité de Nouvelle pour exclure de la zone agricole des parcelles de terrain totalisant environ 4 hectares appartenant à l'entreprise Produits forestiers Temrex SEC, en vue de répondre à certains besoins nouveaux pour son entreprise;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT que ces lots sont contigus à la zone non agricole et qu'il faut produire une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que cette demande doit être appuyée par la MRC, comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT que la demande ne pourrait être réalisée ailleurs que sur le site visé en raison de circonstances particulières, et qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible pour

les fins visées hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la LPTAA, une exclusion du site n'aurait pas d'impact sur le territoire et les activités agricoles, et qu'un refus pourrait s'avérer catastrophique pour la municipalité et la région;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, de même qu'aux mesures de contrôle intérimaire;

#### EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-258

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon émet une recommandation favorable à la demande en considérant l'impact économique du développement de Produits forestiers Temrex SEC, et les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de notre collectivité.

**ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle,  
Mme Arlène McBrearty, directrice générale**

C. C. M. Guy Lebeau, consultant

#### **10.4 Règlement # 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon**

##### **10.4.1 Résolution d'adoption**

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-259 concernant l'adoption du règlement numéro 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à

l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 février 2017 afin de statuer le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-259

Que la MRC d'Avignon, par la présente résolution, adopte le règlement # 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon.

**ORIGINAUX :**

**Ministre MAMOT**  
**Municipalités locales**  
**MRC adjacentes**

❖ Livre des règlements

#### **10.4.2 Texte du règlement**

##### **Règlement numéro 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2017-04-11-259 qui adopte et décrète ce qui suit :

##### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### **Article 2**

Le présent règlement porte le titre du « Règlement numéro 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon ».

##### **Article 3**

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon.

#### **Article 4**

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages agricoles dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon est modifié de la façon suivante :

- ♦ La carte de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche est modifiée par l'inclusion de l'îlot déstructuré numéro 22a et se retrouve en annexe du présent règlement.

#### **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ORIGINAUX :**

**Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes**

❖ **Livre des règlements**

#### **10.4.3 Document de justification**

**Résolution numéro CM-2017-04-11-260 concernant l'adoption d'un « document de justification » du règlement numéro 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon est soutenu par une « stratégie d'aménagement » permettant de saisir les motifs et considérations de la MRC dans ce processus de modification;

**EN CONSÉQUENCE**

Que la MRC d'Avignon :

- 1) adopte le « document de justification » concernant le règlement # 2017-001 modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2008-004-R relatif à l'implantation d'usages dans la zone agricole permanente de la MRC d'Avignon;
- 2) s'engage, en suivi d'une acceptation du MAMOT à reconnaître l'îlot 22a, à modifier son schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin de refléter les changements requis au niveau des affectations du territoire.

**ORIGINAUX + document de justification :**

**Ministre MAMOT  
Municipalités locales**


❖ Livre des règlements


## **10.5 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire**


### **10.5.1 Résolution # CM-2017-02-14-215**

#### **10.5.1.1 Suivi du dossier**

Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Résolution # CM-2017-02-14-215. 14 février 2017.*

 *PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Accusé de réception de la résolution # CM-2017-02-14-215. Lettre du 1<sup>er</sup> mars 2017.*


 *MRC DU GRANIT. Agrandissement des périmètres d'urbanisation et assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation. Résolution # 2017-49. 15 mars 2017.*

## **10.6 Dossier inspection municipale**

### **10.6.1 Conclusion du dossier**

Document déposé :



 *MRC AVIGNON. Notes relatives à une rencontre concernant le dossier d'inspection municipale. Matapédia, le 23 mars 2017 à 9 h 00. 1 page.*

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **11.1 Formation des pompiers volontaires**

#### **11.1.1 Dossier Du Cœur Aux Soins**

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-261 concernant le dossier de formation des pompiers volontaires avec Du Cœur Aux Soins**

CONSIDÉRANT la problématique concernant le dossier de formation des pompiers volontaires avec Du Cœur Aux Soins;

CM-2017-04-11-261

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

de mandater le directeur général pour négocier avec Du Cœur Aux Soins pour la poursuite du dossier.

**Note : Bien que la MRC n'encoure aucune responsabilité relative-  
ment au dossier, le directeur général est autorisé à offrir une com-  
pensation à la hauteur de celle discutée par le conseil des maires en  
réunion de travail.**

**\* Provisionner à même le surplus accumulé libre.**

**ORIGINAUX :**

**Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative  
Mme Francine Rivière, technicienne en administration**

### **11.2 Préventionniste**

CM-2017-04-11-262

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

de procéder au processus de recrutement d'un nouveau prévention-  
niste.


**ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développe-  
ment**

### **11.3 Schéma de couverture de risques (SCR)**

#### **11.3.1 Rapport annuel 2017 en sécurité incendie**

### **11.3.1.1 Adoption**

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Rapport d'activité – SCR.  
Avril 2017.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-263 concernant l'adoption du rapport annuel 2017 en sécurité incendie de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit produire le rapport annuel d'activités 2017 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-263

Que le conseil des maires de la MRC accepte le rapport d'activités incendie pour l'année 2017.

ORIGINAL pour suivi : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement


## **11.4 Programmes de formation des pompiers et officiers**

### **11.4.1 Rôle et responsabilités des MRC**

#### **11.4.1.1 MRC des Maskoutains**

##### **11.4.1.1.1 Résolution # 17-03-104**

Document déposé :

 *MRC DES MASKOUTAINS.  
MSP-Programmes de formation  
des pompiers et officiers – Rôle*

*et responsabilités des MRC. Résolution # 17-03-104. 8 mars 2017. Courriel et résolution. 3 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-04-11-264 concernant un appui à la MRC des Maskoutains concernant le rôle et les responsabilités des MRC dans les programmes de formation des pompiers et officiers**

CONSIDÉRANT la résolution # 17-03-104 (8 mars 2017) de la MRC des Maskoutains concernant le rôle et les responsabilités des MRC dans les programmes de formation des pompiers et officiers;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC des Maskoutains dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC des Maskoutains dans sa démarche à l'effet de demander au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures appropriées afin que le MSP convienne d'une entente avec les MRC afin d'établir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de formation pour les pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part de la MRC.

**ORIGINAUX + résolution 17-03-104 :**

**Ministre MSP, M. Martin Coiteux  
FQM, M. Richard Lehoux, président  
MRC du Québec**

**C. C. MRC des Maskoutains, Me Josée Vendette, greffière**

CM-2017-04-11-264

## **11.5 Conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec**

### **11.5.1 MRC de La Haute-Gaspésie**

#### **11.5.1.1 Résolution # 9772-02-2017**

Document déposé :

*📖 MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE. Conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec. Résolution # 9772-02-2017. Courriel et résolution du 13 février 2017. 2 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-265 concernant un appui à la MRC de La Haute-Gaspésie relativement aux conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec**

CONSIDÉRANT la résolution # 9772-02-2017 (13 février 2017) relativement aux conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de La Haute-Gaspésie dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-265

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de La Haute-Gaspésie dans ses démarches à l'effet de demander au ministre MFEDS, M. Jean-Yves Duclos et au ministre MESS, M. François Blais que les pompiers à temps partiel qui reçoivent des prestations et qui oeuvrent dans les régions du Québec puissent conserver leurs gains sans être pénalisés.

**ORIGINAUX + résolution 9772-02-2017 :**

**Ministre MFEDS, M. Jean-Yves Duclos  
Ministre MESS, M. François Blais  
MRC de La Haute-Gaspésie  
MRC de La Haute-Côte-Nord**

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **12.1 Éléments à soumettre à la S.O.**

Aucun élément n'est soumis.

## **13. MAISON DE LA FAMILLE AVIGNON**

### **13.1 Demande d'appui moral**

Document déposé :

*MAISON DE LA FAMILLE AVIGNON. Demande d'appui moral.*

### **Résolution numéro CM-2017-04-11-266 concernant un appui moral à la Maison de la famille Avignon**

CONSIDÉRANT que la MDFA entreprend actuellement des démarches de recherche de financement auprès de partenaires, dont le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT qu'un appui moral provenant des partenaires financiers peut faciliter l'obtention de certaines sources de financement;

CONSIDÉRANT que la Maison de la famille Avignon (MDFA) existe depuis 2012 et est reconnue comme un organisme communautaire famille (OCF) par le ministère de la Famille depuis 2016;

CONSIDÉRANT que la MDFA permet de promouvoir l'entraide entre les familles, de briser l'isolement et de créer un milieu dynamique et stimulant favorisant l'épanouissement des familles du territoire;

CONSIDÉRANT que la MDFA répond à des besoins qui ne sont pas comblés par d'autres acteurs et agit directement auprès de familles avec des facteurs de vulnérabilité élevés;

CONSIDÉRANT que la MDFA collabore étroitement avec le réseau de la santé, le réseau scolaire, les municipalités et avec plusieurs partenaires du milieu pour l'organisation de diverses activités et la prestation de multiples services;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon a accordé un soutien financier de 8,000 \$ à la MDFA pour l'année 2016-2017 via le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie afin d'assurer la continuité des services;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît l'apport significatif de la MDFA pour l'amélioration de la qualité de vie des familles du territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-266

Que la MRC d'Avignon reconnait l'importance de la Maison de la famille Avignon comme un acteur important pour le soutien aux familles du territoire et appuie ses démarches de recherche de financement auprès de partenaires éventuels.

**ORIGINAL** : Mme Mélanie Guèvremont, coordonnatrice


C. C. Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural

## **14. MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE**

### **14.1 Projet station d'essence**

#### **14.1.1 Demande d'appui moral**

Document déposé :

 *MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE.  
Projet station d'essence – Demande d'appui. Corres-  
pondance du 14 mars 2017.*

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-267 concernant un appui moral à la Municipalité de Saint-François-d'Assise pour un projet de station d'essence**

CONSIDÉRANT le projet de mise sur pied d'une station d'essence automatisée et accessible 7 jours sur 7 au cœur du village de Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT l'importance de ce service pour le secteur ouest de la MRC d'Avignon (motoneigistes, quadistes, chasseurs, pêcheurs, villégiateurs, Camp de bûcherons, Route des Belvédères en cheminement, etc.);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-267


Que la MRC d'Avignon donne un appui moral à la Municipalité de Saint-François-d'Assise pour la réalisation de son projet de station d'essence.

**ORIGINAL** + lettre du 14 mars 2017 : Municipalité de Saint-François-d'Assise, M. Ghislain Michaud, maire

## **15. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2016**

### **15.1 Dépôt des états financiers vérifiés 2016**

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Rapport financier 2016. 16 mars 2017. 38 pages.*

Les états financiers vérifiés 2016 sont déposés au conseil des maires.

## **16. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017**

### **Résolution numéro CM-2017-04-11-268 concernant la nomination du vérificateur pour l'année 2017**

CM-2017-04-11-268

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy  
et résolu unanimement

de nommer Leblanc, Bourque & Arsenault comme vérificateur de la MRC d'Avignon pour l'année 2017.

ORIGINAL : LBA, Mme Hélène Forest

## **17. RAPPORTS FINANCIERS MRC**

### **17.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »**

#### **17.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 28 février 2017**

CM-2017-04-11-269

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

d'adopter les déboursés et le rapport financier au 28 février 2017.

## **18. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

### **18.1 Priorités annuelles d'intervention 2017-2018**

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-270 concernant l'adoption 2017-2018 des priorités annuelles d'intervention de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'intervention découlant du FDT doivent être adoptées annuellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-270

Que la MRC d'Avignon adopte ses priorités annuelles  
d'intervention pour l'année 2017-2018.


**ORIGINAUX :**

**Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises**  
**Mme Francine Rivière, technicienne en administration**

## **19. SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

### **19.1 Dépôt des projets acceptés au comité d'investissement**

Document déposé :

 *MRC AVIGNON. Projets acceptés par le comité d'investissement commun en 2017. 28 mars 2017. 1 page.*

Il y a dépôt de la liste des projets acceptés par le comité  
d'investissement (28 mars 2017).

## **20. SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE**

### **20.1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPSAMV)**

#### **20.1.1 Recommandations du comité d'analyse du 7 avril 2017**

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-271

d'adopter les recommandations du comité d'analyse  
FSPSAMV du 7 avril 2017 suivantes :

<b>Nom du projet</b>	<b>Montant FDT 2017</b>
Loisirs Avignon-Centre 2017-2018	10 000 \$
Mise en valeur du patrimoine religieux à St-André	6 500 \$
Aménagement d'un parc jeunesse à Matapédia	10 000 \$
Territoire solidaire 2017-2018 – chargé de projet	10 000 \$
Harmonie Inter-communautés 2017-2018	10 000 \$
Construction d'un nouveau ponton VTT entre l'Alverne et Pointe-à-la-Croix	1 000 \$
Construction d'un relais pour VTT et motoneige à Bréboeuf	1 000 \$
Aménagement des sentiers pédestres à Pointe-à-la-Croix	10 000 \$
Amélioration des services aux terrains sportifs de Carleton-sur-Mer	2 000 \$
Améliorations et équipements à la Coop St-André	9 000 \$
Amélioration de la cour extérieure à la Maison Maguire	3 000 \$





Rencontres internationales de la photographie 2017	6 000 \$
Festival La Virée 2017	10 000 \$
Production Les premiers arrivants 2017 – bateau-théâtre	2 000 \$
Paroles – Productions à tour de rôle	2 500 \$
Maison de la famille Avignon	10 000 \$
Place aux jeunes BDC/MLP	10 000 \$
Déploiement des actions du Pôle économie sociale GÎM	2 500 \$
Coordination de la Stratégie numérique GÎM	10 000 \$
Continuité des services du Carrefour d'information aux aînés (CIA) GÎM	7 440 \$
<b>Total</b>	<b>132 940 \$</b>

**ORIGINAL : Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural**

## **21. DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES**

Documents déposés :


 *MAMOT. Documentation d'information sur la démarche régionale. Courriel du 8 mars 2017 et document d'information.*

 *GOVERNEMENT DU QUÉBEC. La démarche d'élaboration des priorités régionales. Date N/D. 19 pages.*

## **22. INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES**

### **22.1 Région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**

Document déposé :

 *TABLE DES PRÉFETS GÎM. Indice de vitalité économique et données démographiques – Région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. 21 mars 2017. Courriel et documents. 23 pages.*

## **23. RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE**


### **23.1 Programmes gouvernementaux actuels non adaptés à la réalité des petites municipalités**

#### **23.1.1 Village de Pointe-Lebel**

##### **23.1.1.1 Résolution # 2017-02-24**

###### **23.1.1.1.1 Demande d'appui**

Document déposé :

 *VILLAGE DE POINTE-LEBEL. Demande de révision des programmes d'aide gouvernementale. Résolution # 2017-02-24. 13 février 2017.*

## **24. TOURISME BAIE-DES-CHALEURS**

### **24.1 Délégation d'un représentant de la MRC d'Avignon au CA de l'organisation**

Document déposé :

*📖 TOURISME BAIE-DES-CHALEURS. Délégation d'un représentant de la MRC d'Avignon au CA de l'organisation. Lettre du 11 janvier 2017.*

### **Résolution numéro CM-2017-04-11-272 concernant la nomination d'un représentant de la MRC d'Avignon au CA de Tourisme Baie-des-Chaleurs**

CONSIDÉRANT la correspondance de Tourisme Baie-des-Chaleurs du 11 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-272

de nommer M. Bruce Wafer comme représentant de la MRC d'Avignon au CA de Tourisme Baie-des-Chaleurs.

ORIGINAL : Mme Nicole Cyr, présidente

## **25. DOCUMENTS DE GESTION**

### **25.1 Documents à adopter**

### **Résolution numéro CM-2017-04-11-273 concernant l'adoption de certains documents**

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-273

d'adopter les documents suivants :

- ◆ Politique de dotation du personnel
- ◆ Plan de formation 2017-2018
- ◆ Guide d'appréciation du rendement du personnel
- ◆ Programme de reconnaissance des employés(es)
- ◆ Code de civilité des employés(es) de la MRC d'Avignon
- ◆ Politique de relations de travail des employés(es) de la MRC d'Avignon

### **25.2 Politique salariale**

### **25.2.1 Groupe SCE**

#### **25.2.1.1 Acceptation de la proposition de services**

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-274 concernant l'acceptation de la proposition de services (rémunération) du Groupe SCE**

CM-2017-04-11-274

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

d'autoriser la signature de la proposition de services (rémunération) du Groupe SCE.

### **25.3 Délégation de pouvoir au directeur général**

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-275 concernant une délégation de pouvoir au directeur général relativement à la gestion des employés(es) de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de laisser toute la latitude requise au directeur général relativement à la gestion du personnel;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-275

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon donne toute la latitude requise au directeur général et même d'aller au-delà des documents de gestion afin de permettre l'adaptation nécessaire à certaines situations particulières relativement aux employés(es).

## **26. RECONNAISSANCE DES ANNÉES D'ANCIENNETÉ DES EMPLOYÉS(ES) PROVENANT DU CLD D'AVIGNON**

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-276 concernant la reconnaissance des années d'ancienneté des employés(es) provenant du CLD d'Avignon**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de statuer sur la date d'embauche des employés ayant été transférés du CLD vers la MRC;

CONSIDÉRANT que la date d'embauche oriente le calcul de l'ancienneté, des vacances et de la reconnaissance;

## EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-276

de reconnaître les années d'ancienneté des 4 employés suivants en considérant la date de leur embauche au CLD d'Avignon :

Employé	Date d'embauche reconnue au CLD
Joane Labillois	1 <sup>er</sup> janvier 1996
Mathieu Lapointe	23 mars 2012
Sophie LeBlanc	15 octobre 2007
Francine Rivière	1 <sup>er</sup> janvier 1996


### ORIGINAUX :


Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative  
Mme Francine Rivière, technicienne en administration


## 27. PROJET DE LOI # 102


### 27.1 Loi modifiant la L.Q.E. afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer le Fonds vert


Documents déposés :


 ASSEMBLÉE NATIONALE. Projet de loi # 102. 2016. 133 pages.


 MDDELCC. Projet de loi # 102. Résumé des mesures proposées dans le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale. 2016. 4 pages.

 MDDELCC. Projet de loi # 102. Analyse d'impact réglementaire du projet de loi # 102. 2016. 40 pages.

 DAVIES. Projet de loi # 102. Modernisation du régime d'autorisation environnementale. 17 février 2017. 2 pages.

 LAPRESSE – LE SOLEIL. Le dangereux revirement de la loi # 102. 9 février 2017. 2 pages.


 JURIS – UQAM. Le dangereux revirement du projet de loi # 102. Jean Baril. 2017. 2 pages.

 FQM. Adoption du projet de loi # 102. Communiqué de presse. 24 mars 2017. 4 pages.

Le dossier est reporté à une prochaine réunion de travail du conseil des maires.

## 28. LOI C-203 MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Document déposé :

 *CHOQUETTE, FRANÇOIS (DÉPUTÉ DE DRUMMOND). Loi C-203 modifiant la Loi sur la Cour suprême du Canada. Correspondance du 16 mai 2016.*

**Résolution numéro CM-2017-04-11-277 concernant la Loi C-203 visant la modification de l'article 5 de la Loi sur la Cour suprême du Canada**

CONSIDÉRANT la correspondance du député de Drummond, M. François Choquette relativement à la Loi C-203 modifiant la Loi sur la Cour suprême;

CONSIDÉRANT que ce projet de Loi vise à garantir aux citoyens une égalité réelle en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-277

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement


Que la MRC d'Avignon appuie le projet de Loi C-203 visant le bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada.

**ORIGINAL : Député fédéral Avignon, La Mitis, Matane et Matapédia, M. Rémi Massé**

**C. C. Député fédéral de Drummond, M. François Choquette**

**29. DOSSIER HÉMODIALYSE**

Document déposé :

 *CIEU-FM. Hémodialyse – une interrogation pour Avignon-Ouest. 28 mars 2017. 2 pages.*

M. Guy Gallant donne de l'information sur le sujet.

**30. DESSERTE AMBULANCIÈRE DANS AVIGNON-OUEST**


M. Guy Gallant et M. Richard St-Laurent donnent de l'information sur le sujet

**31. BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE POINTE-À-LA-CROIX**

**31.1 Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs (CCBDC)**

### 31.1.1 Demande d'appui

Document déposé :

 CCBDC. Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix. *Demande d'appui*. 3 avril 2017. 3 pages.

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-278 concernant un appui favorable à l'obtention d'un statut particulier pour le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix**

CONSIDÉRANT que l'industrie touristique génère 20 % des emplois dans la région;

CONSIDÉRANT que l'industrie touristique représente le deuxième secteur d'importance en matière d'emploi dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que 277 millions ont été dépensés dans notre belle péninsule par 740 000 touristes en 2012;

CONSIDÉRANT que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est la porte d'entrée entre la Gaspésie et le Nouveau Brunswick;

CONSIDÉRANT que plus de 14 000 touristes se sont arrêtés au Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix en 2015;

CONSIDÉRANT que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix permet d'augmenter la durée de séjour des touristes qui s'y arrêtent;

CONSIDÉRANT que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix crée, chaque année, six emplois saisonniers;

CONSIDÉRANT que le financement du Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est une bataille chaque année;

CONSIDÉRANT que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix bénéficiait d'une subvention de 30 000 \$ par année provenant du budget discrétionnaire du ministre du Tourisme jusqu'en 2014;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de la Gaspésie via la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs fait des efforts considérables pour maintenir les services offerts au Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités et toutes les entreprises des MRC d'Avignon, de Bonaventure et du Ro-

cher-Percé profitent d'importantes retombées économiques liées au tourisme;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-278

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs dans ses démarches afin que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix obtienne un statut particulier en plus de reconnaître l'importance de celui-ci pour la région.

ORIGINAL : Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs, M. Maurice Quesnel


## **32. CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**

### **32.1 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie**

#### **32.1.1 Entente de développement sectoriel**

##### **32.1.1.1 Autorisation de signature**

Document déposé :

 *CALQ. Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie. 2017. 24 pages.*

**Résolution numéro CM-2017-04-11-279 concernant l'autorisation de signature de « l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie » avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**

CONSIDÉRANT « l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie » avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-279

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer « l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie » avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

ORIGINAL : CALQ, Mme Anne-Marie Jean, pdg

C. C.

Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural  
Mme Francine Rivière, technicienne en administration

### 33. GÎMXPOR

#### 33.1 Demande d'adhésion 2017-2018

Document déposé :

*📖 GÎMXPOR. Demande d'adhésion 2017-2018. Correspondance du 6 avril 2017. 2 pages.*

#### Résolution numéro CM-2017-04-11-280 concernant l'adhésion de la MRC d'Avignon à GÎMXPOR pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT la correspondance de GÎMXPOR du 6 avril 2017 concernant l'adhésion de la MRC d'Avignon pour l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-280

Que la MRC d'Avignon renouvelle son adhésion à GÎMXPOR pour l'année 2017-2018 au montant de 200 \$ plus taxes soit 229,95 \$.

ORIGINAL : M. Mathieu Quirion, contrôleur financier

### 34. FONDS D'ENGAGEMENT SOCIAL ÉOLIEN – MRC AVIGNON

#### 34.1 Innergex

##### 34.1.1 Projets acceptés mars 2017

Document déposé :

*📖 MRC D'AVIGNON. Projets mars 2017. 6 avril 2017. 3 pages.*



CM-2017-04-11-281

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

d'adopter la liste de projets suivants :

<b>Projet</b>	<b>Montant recommandé</b>
Collection de livres-photo	1,500 \$
Voyage Harmonie	2,000 \$
Rajeunissement du local des 50 ans et plus	1,000 \$
Le 1 <sup>er</sup> tournoi interrégional d'impro dans la BDC	1,200 \$
Souper gastronomique gaspésien	3,000 \$
Aménagement du terrain de balle molle	1,000 \$
Amélioration de la qualité de vie	1,000 \$
Une deuxième vie pour la Cabane à Eudore	812,50 \$
Projet communautaire – achat de tubes	1,000 \$
Raid international Gaspésie	4,000 \$
Les Bouchées du St-Laurent	1,500 \$
Installation d'un ponceau	1,000 \$
Bataille de la Restigouche un navire à connaître	1,000 \$
Conférence David Suzuki	2,000 \$
Célébrations du 250 <sup>e</sup> anniversaire de CSM	2,500 \$
Projet aînés VIT	1,000 \$
Mise en valeur des infrastructures d'accueil	2,500 \$
17 <sup>e</sup> édition du Festival La Virée	2,500 \$
Amélioration de la cour à l'École St-Donat	1,000 \$
Un jardin pour la MDJ Le Trèfle à Maria	1,000 \$
Espace jeux maison de la famille	1,500 \$
Programmation estivale de la Petite École	1,000 \$
Achat d'un kit de but-filets	800 \$
<b>Total</b>	<b>35,812.50 \$</b>

**ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**

### **34.2 Invenergy**

#### **34.2.1 Projets acceptés avril 2017**

CM-2017-04-11-282

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

d'adopter la liste de projets suivants :

<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Journée d'activités intergénérationnelles	400 \$
Les recettes du Kempt en héritage	250 \$
Accueil des nouveaux arrivants	300 \$
Souper de homards et soirée dansante	500 \$
Tournoi d'improvisation	650 \$
La Fête de Pâques	500 \$
80 <sup>e</sup> anniversaire de la paroisse	500 \$
Plantation d'arbres le long de la rivière Resti-	700 \$

gouche	
Présentation théâtrale	250 \$
Activités scolaires et pour la population dans le cadre de l'exposition Ambroise Tezenas	700 \$
Les Bouchées du St-Laurent	500 \$
Conférence David Suzuki	500 \$
Les Premiers Arrivants	500 \$
Médiation jeune public et représentations Petite Rochelle	500 \$
Tournoi U10-U12	700 \$
Camp soccer Nouvelle	500 \$
Le Gala des Légendes	100 \$
Marche Alzheimer	300 \$
<b>Total</b>	<b>8350 \$</b>

**ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**

### **35. FORUM GASPÉSIE**

#### **35.1 Bonaventure – 18 mai 2017**

##### **Liste des personnes en provenance de la MRC d'Avignon pour le Forum Gaspésie à Bonaventure le 18 mai 2017 :**

Il y a unanimité à désigner les personnes suivantes :

M. Jean-Paul Audy  
M. Bruce Wafer  
M. Ghislain Michaud  
M. François Boulay  
Mme Doris Deschênes  
M. Denis Henry  
M. Christian Leblanc  
M. Gaétan Bernatchez  
Mme Sophie LeBlanc

Extrait de texte : Table des préfets de la Gaspésie, M. Jean-Michel Landry, coordonnateur

### **36. SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE (SPBG)**

#### **36.1 Assemblées générales annuelles**

Document déposé :

*📖 SPBG. Assemblées générales annuelles. Lettre du 3 avril 2017.*

##### **Résolution numéro CM-2017-04-11-283 concernant la délégation d'un représentant de la MRC d'Avignon aux assemblées générales annuelles du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (SPBG)**

CONSIDÉRANT la correspondance du SPBG du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-283

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

Que M. Christian Leblanc soit désigné et M. Denis Henry comme substitut.

ORIGINAL : SPBG, M. Berthold Gagné, président

**37. SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE (SCFG)**

**37.1 Investissement de 50 \$ millions du gouvernement du Québec pour le Rail en Gaspésie**

**Résolution numéro CM-2017-04-11-284 concernant un investissement de 50 \$ millions du gouvernement du Québec pour le Rail en Gaspésie**

CONSIDÉRANT que le rail situé entre Matapédia et Gaspé nécessite des réparations majeures;

CONSIDÉRANT que le rail a une importance vitale pour le développement économique de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que deux (2) industries actives dans le milieu attendant que le service de wagons de marchandises soient disponibles pour rentabiliser leurs opérations respectives à savoir, LM Windpower et Ciment McInnis;

CONSIDÉRANT que d'autres utilisateurs s'ajouteront, tels les scieries pour transporter leur bois;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconnu la nécessité d'effectuer des réparations sur le tronçon Matapédia – Gaspé;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déjà fait connaître qu'un montant de 50 \$ millions est disponible pour débiter les réparations;

CONSIDÉRANT qu'un consensus régional existe entre tous les intervenants municipaux de la région pour mettre à niveau le tronçon Matapédia – Gaspé;

EN CONSÉQUENCE

CM-2017-04-11-284

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon :

- 1) Demande au gouvernement du Québec d'annoncer immédiatement l'investissement du montant de 50 \$ millions afin que les travaux de mise à niveau du rail puissent débiter sans retard, ceci pour réduire la période d'attente pour l'accessibilité au tronçon du chemin de fer entre Matapédia et Gaspé;
- 2) Demande au gouvernement du Québec de déposer un échéancier triennal et d'injecter les montants supplémentaires pour les prochaines phases des travaux nécessaires pour l'utilisation du rail entre Matapédia et Gaspé.

**ORIGINAUX :**

**Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard**  
**Ministre des Transports, M. Laurent Lessard**  
**Ministre responsable de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx**

**C. C. Table des préfets de la Gaspésie, M. Guy Gallant, président**

### **37.2 Mention de félicitation à M. Éric Dubé, président de la SCFG**

#### **Résolution numéro CM-2017-04-11-285 concernant une mention de félicitation à M. Éric Dubé, président de la SCFG**

CONSIDÉRANT le travail magistral effectué dans le dossier de la SCFG par son président M. Éric Dubé;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

CM-2017-04-11-285

Que, par la présente, la MRC d'Avignon :

- 1) Donne une mention de félicitation à M. Éric Dubé pour le travail magistral effectué dans le dossier de la SCFG;
- 2) Est consciente que le travail qu'il reste à effectuer n'est pas facile et qu'il pourra compter sur le soutien et l'appui de la MRC d'Avignon afin de poursuivre le développement du chemin de fer en Gaspésie.

**ORIGINAL : M. Éric Dubé, président SCFG**

**C. C. MRC de Bonaventure, M. Jean-Guy Poirier, préfet**

## **38. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CM-2017-04-11-286

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-  
trésorier et aménagiste,

---

Guy Gallant

---

Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.